

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 059-265904706-20260429-202609-DE



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil d'Administration CCAS DE PREMESQUES

Séance du 29/04/2026

En exercice : 15

Présents : 15

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :

15/04/2026

Président de séance :

Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :

François-Xavier DUPONCHELLE

Rapporteur : Nathalie

GUISLAIN

N° interne de l'acte : 2026-

09

N° de feuillet :

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril 2026 à 19h00, le Conseil d'Administration du Conseil d'Administration du CCAS de Prêmesques s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, François-Xavier DUPONCHELLE, Sylvie VAN EECKE, Pascale CAREY, Christine LEFEBVRE, Christelle ANNAERT, Stéphane MOUVEAUX, Florence BOULANGER, André DE BLEECKERE, Cathy KNOBLOCH, Anne HOLLANDRE, Christine DAVID, Brigitte BULOT, Louise SMAGGHE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

2026 - 09 : Affectation des résultats 2025 au Budget Primitif 2026

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Prêmesques doit procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 en vue de leur intégration au budget primitif 2026. Cette opération, conforme aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M57, permet d'assurer la continuité financière de l'établissement et de couvrir les besoins de financement identifiés.

Les résultats de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :

- **Section de fonctionnement :** un excédent de 23 781,34 € (résultant d'un excédent de l'exercice de 9 172,43 € et d'un report de 14 608,91 €).
- **Section d'investissement :** un déficit de 9 201,65 € (résultant d'un déficit de l'exercice de 82,98 € et d'un report de 9 118,67 €).

Il convient donc d'affecter l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement et de reporter le solde restant en recette de fonctionnement pour le budget 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs ;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'exercice 2025 doivent être repris par anticipation dans le budget primitif 2026, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de **23 781,34 €**, permettant de couvrir le déficit de la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le déficit d'investissement s'élève à **9 201,65 €**, nécessitant une affectation partielle de l'excédent de fonctionnement pour son équilibrage ;

CONSIDÉRANT que le solde de l'excédent de fonctionnement, après couverture du déficit d'investissement, doit être reporté en recette de fonctionnement pour le budget 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE :

Article 1 : L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant total de **23 781,34 €**, est affecté comme suit :

- **9 201,65 €** au compte 1068 « **Excédents de fonctionnement capitalisés** » pour couvrir le déficit de la section d'investissement ;
- **14 579,69 €** au compte 002 « **Résultat de fonctionnement reporté** » en recette de fonctionnement pour le budget primitif 2026.

Article 2 : Le déficit de la section d'investissement, d'un montant de **9 201,65 €**, est reporté au compte 001 « **Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** » pour le budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, François-Xavier DUPONCHELLE, Sylvie VAN EECKE, Pascale CAREY, Christine LEFEBVRE, Christelle ANNAERT, Stéphane MOUVEAUX, Florence BOULANGER, André DE BLEECKERE, Cathy KNOBLOCH, Anne HOLLANDRE, Christine DAVID, Brigitte BULOT, Louise SMAGGHE

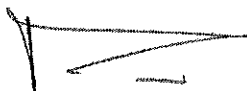
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
François-Xavier DUPONCHELLE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Président
Yvan Hutchinson

